

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Lei (Lucy) Chen n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine du courtage d'hypothèques en Ontario


Le 22 décembre 2014

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que l'ancienne agente en hypothèques Lei Chen (également connue sous le prénom de Lucy) n'est plus autorisée à exercer des activités dans le domaine du courtage d'hypothèques en Ontario.

La CSFO a été avisée que Mme Chen a accepté des paiements en espèces de particuliers auxquels elle a promis qu'elle prendrait les dispositions nécessaires pour faire approuver un prêt hypothécaire auprès d'une banque en leur nom. Les particuliers qui ont fait affaire avec elle n'ont reçu aucune information au sujet de leur hypothèque et leurs paiements n'ont pas été remboursés.

Mme Chen a dit être affiliée auprès de Centum Monest. Cependant, elle n'est pas une agente autorisée à exercer des activités auprès de Centum Monest et son permis a expiré en 2010.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence si une personne qui correspond à cette description communique avec eux.

Les consommateurs qui souscrivent une hypothèque auprès de maisons de courtage d'hypothèques, de courtiers ou d'agents qui ne pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques](#) , qui fixe des normes spécifiques auxquelles doivent se conformer les maisons de courtage d'hypothèques, les administrateurs, les courtiers et les agents de l'Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une [liste complète des maisons de courtage d'hypothèques, des administrateurs, des courtiers et des agents](#) autorisés à exercer leurs activités en Ontario, ainsi que des conseils pour [comparer ce qui est offert afin de trouver une hypothèque](#).

Une maison de courtage d'hypothèques, un administrateur, un courtier ou un agent autorisé de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques liés aux emprunts, aux prêts ou aux investissements rattachés à différents produits hypothécaires.

Renseignements

Demandes de la part des médias

Aisha Silim

Téléphone : 416 226-7795

Courriel : Aisha.Silim@fscsco.gov.on.ca

Demandes de la part du public

1 800 668-0128

contactcentre@fscsco.gov.on.ca

Renseignements supplémentaires

Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude?